

N°20-12-164

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COFFIN H. (reçoit pouvoir d'O. OBERT) ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. (reçoit pouvoir de V. MONBAILLY) ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LECAILLE S. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir d'A. CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Messieurs FRANQUE G.A. ; OBERT O. (donne pouvoir à H. COFFIN) ; FAUVIAUX F. ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; MONBAILLY V. (donne pouvoir à M. LEROY) ; BACQUET J. ; LEFEBVRE S. (donne pouvoir à C. LEROY)

Absents :

Messieurs DENECQUE J.F. ; SENECAT D. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COYOT J.C.

1

Monsieur Michel LHEUREUX est élu secrétaire.

OBJET : AIDE AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT - ATTRIBUTIONS

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par délibération n° 17-09-109 du 26 septembre 2017, le conseil communautaire a décidé de mettre en place aide, sous forme de subvention, à destination des Très Petites Entreprises (TPE) pour les projets de création, de reprises ou de développement des activités commerciales, artisanales, touristiques, ou de services, quatre activités essentielles au développement des secteurs ruraux et à la vitalité de nos communes.

Par délibération n°20-04-034 du 30 avril 2020, les modalités de cette aide ont été revues afin de renforcer l'accompagnement des activités économiques touchées par la crise sanitaire.

L'aide ainsi modifiée s'élève à 20 % du coût des travaux HT dans la limite de 6 000 euros maximum, cumulable notamment avec les aides Leader.

Dans ce cadre, deux dossiers ont été déposés et instruits :

- Coutreel Elise - "Cha Bichonne" - achat d'un camion pour continuer son activité de toiletteuse itinérante - Devis du camion : 45 500 € HT - Soit une aide plafond de la CCPL à 6 000€ - Dossier éligible à l'aide "MOBI" de la Région pour une aide à hauteur de 40% soit 18 200€ de la part de la Région

- Christopher Lamiaux - Reprise du Café à Wavrans-sur- l'Aa - Pas de travaux importants à prévoir pour le local, juste des aménagements - Montant total des devis : 30 380.57€ HT - Soit une aide plafond CCPL à 6 000€
- Mr et Mme Doutriaux - Boulangerie de Nielles-les-Bléquin - Importants travaux pour le confort du local et le réaménagement de l'espace (vitrines, armoires froides, cellule de surgélation...) - Ont été suivi par notre architecte sur le projet de réaménagement - Montant total des devis : 54 734 € HT - Soit une aide plafond de la CCPL à 6 000€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les aides suivantes :

- Coutreel Elise - "Cha Bichonne" - Aide plafond de la CCPL à 6 000 €
- Christopher Lamiaux - Reprise du Café à Wavrans-sur- l'Aa - Aide CCPL à 3 264,43 €
- Mr et Mme Doutriaux - Boulangerie de Nielles-les-Bléquin - Aide plafond de la CCPL à 6 000 €

Pour extrait conforme.

Le Président,

